

# Réunion du Conseil Communal du 19 novembre 2018

Le Conseil Communal de Bellentre légalement convoqué, s'est réuni le 19 novembre 2018 à 19 heures à la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Anthony FAVRE, Maire.

**Présents** – MM. Anthony FAVRE, Maire, Roger POUSSIN 1<sup>er</sup> adjoint, Roland RICHERMOZ 2<sup>ème</sup> adjoint, Madame Marie-Suzanne GROETZINGER, 3<sup>ème</sup> adjointe et Maryse BUTHOD 4<sup>ème</sup> adjointe

MM. Didier ANXIONNAZ, Francis DANCRE, Sylvie EMPRIN, Isabelle GIROD-GEDDA, Valérie FERRARI et Patricia MARCHAND MAILLET (conseillers municipaux).

**Absents excusés** – MM. Yann ALLAIN, Jérémy BORNAND, Anthony TRESALLET et Emmanuel GIROND.

**Date d'envoi de la convocation** : 14 novembre 2018

**Ouverture de séance** : 19 h 30

**Clôture de séance** : 21 h 30

Le Conseil Communal nomme, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Valérie FERRARI, comme secrétaire de séance et Madame Laurence DUPUY-VERBINNEN, coordinatrice à Bellentre, comme auxiliaire.

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT est remplie et énonce les différents points de l'ordre du jour :

1. Information sur les budgets alloués aux écoles
2. Information sur le dossier ASSERTOUR et désignation collègue élus
3. Présentation du projet de l'espace scandinave du complexe aquatique Espace Paradisio
4. Répartition des missions des élus en fonction des projets à mener
5. Plannings 2019 (réunions/événements)
6. Dossiers fonciers (...)
7. Astreintes 2019
8. Questions diverses

## INFORMATIONS

### 1. Information sur les budgets alloués aux écoles

Anthony FAVRE informe que le budget école attribué à l'enseignant couvre une année scolaire mais qu'au niveau comptable, couvre l'année civile.

Il précise qu'au niveau comptable, 70€ par an et par enfant sont alloués mais que l'on note une problématique du fait de l'effectif non constant.

Anthony FAVRE informe que l'école de Bellentre a dépassé son budget transport. En effet, le budget alloué est de 4 000€ s'il y a deux classes mais seulement 2 000€ s'il n'y a plus qu'une classe. Il précise que l'enseignante n'était pas au courant de la baisse de son budget.

Anthony FAVRE demande une vigilance du fait de la hausse du coût des transports.

Il informe que c'est la cuisine centrale qui fournira les repas à tous les enfants de Montchavin cet hiver. Un souci apparaît quant à la pause méridienne de l'ATSEM prévue de 11h à 12h. Il précise qu'il faudrait la décaler à 13h30. De plus, il informe que l'AVS devrait être supprimée cet hiver.

### 2. Information sur le dossier ASSERTOUR et désignation collègue élus

Anthony FAVRE informe qu'il a rencontré le sous-préfet en présence de Roger POUSSIN le 18 octobre 2018 à la demande du préfet et des services de l'état.

Il a été soulevé quatre problématiques dans le dossier :

- l'autonomie morale par rapport à la commune
- la représentation
- le siège social qui doit être différent de celui de la mairie
- le taux de subventions qui est à limiter pour qu'elle ait un maximum d'autofinancement.

Anthony FAVRE informe qu'une nouvelle monture a été envoyée aux services de l'état et que l'on est en attente du retour pour une nouvelle délibération à prendre lors d'un conseil municipal à venir.

Anthony FAVRE précise que cette nouvelle monture devra être composée de 4 élus.

Les 4 élus proposés sont Roger POUSSIN, Valérie FERRARI, Isabelle GIROD-GEDDA et Anthony FAVRE. Le conseil communal donne à l'unanimité son accord pour ses 4 représentants.

En ce qui concerne les non élus, il est proposé des membres de l'association des commerçants de Montchavin, des membres de l'association des commerçants des Coches et un représentant des écoles de ski.

### **3. Présentation du projet de l'espace scandinave du complexe aquatique Espace Paradiso**

Anthony FAVRE informe qu'une réunion du comité de suivi se tiendra le 10 décembre 2018 à 17h30 à Montchavin.

Une esquisse de présentation de l'Espace Scandinave est visionnée par les conseillers communaux ainsi que les différents tarifs. Le projet retenu coûtera 94 769 € H.T.

Anthony FAVRE se pose la question sur la nécessité ou non d'augmenter les tarifs.

Il est demandé d'attendre afin de voir la faisabilité du projet au niveau électrique. Si la faisabilité est confirmée, les marchés pourront être lancés et le permis de construire déposé.

Le conseil communal donne son accord de principe à l'unanimité pour ce projet.

### **4. Répartition des missions des élus en fonction des projets à mener**

Anthony FAVRE présente le diaporama représentant les différentes missions des élus 2014/2020. Il demande à ce qu'à chaque réunion du conseil communal, un point soit fait sur les avancées des différents projets.

### **5. Plannings 2019 (réunions/événements)**

Anthony FAVRE présente les plannings 2019 des différentes réunions et événements.

### **6. Dossiers fonciers (...)**

Anthony FAVRE informe que le bornage pour le lotissement de Montchavin a été réalisé, que l'on note un stand bye sur la retenue collinaire et que pour le projet des coches, des parcelles sont à éviter.

### **7. Astreintes 2019**

Anthony FAVRE demande aux conseillers de vérifier le planning 2019 des astreintes pour le PCS et précise que l' élu qui n'a pas répondu à la demande de disponibilité, a été mis d'office aux dates restantes. Si cet élu ne peut pas, il devra s'arranger avec un autre élu et échanger des périodes d'astreintes.

### **8. Questions diverses**

OGMC :

Roger POUSSIN informe qu'une convention OGMC/Cuisine centrale est à prévoir pour la fourniture des repas afin que tous les enfants bénéficient du repas de la cuisine centrale. Il précise qu'avec le prestataire antérieur, l'OGMC s'occupait de réserver les repas pour les enfants scolarisés à Montchavin comme pour les vacanciers. Ce changement engendre un impact sur le prix du repas qui passe de 3 à 8 €.

Roger POUSSIN demande donc à ce que le conseil délibère pour une convention OGMC avec cuisine centrale et précise qu'il faudrait trouver un point de dépôt aux Coches. Il propose l'ancien local de la coiffeuse, le bureau des guides : à voir.

Roger POUSSIN informe que l'OGMC a besoin de finances pour clôturer l'exercice 2018. Il faudrait voir si c'est possible de transférer environ 12 000€ de crédit d'investissement à fonctionnement ou si besoin d'une décision modificative niveau communal avec une hausse de subvention. L'augmentation de subvention communale de 12 000€ est à prévoir au prochain conseil municipal. Le conseil communal donne son accord de principe à l'unanimité.

Inaugurations :

Anthony FAVRE informe le conseil communal que l'inauguration du cimetière aura lieu jeudi 6 décembre à 11h00 et la salle hors-sac et la rue du plan de Montchavin à 15h.

Tour de Tarentaise :

Valérie FERRARI informe le conseil communal que l'organisation de ce tour souhaite savoir si la commune est toujours partenaire. Elle précise que l'organisation note des améliorations d'année en année. Pour la prochaine édition, l'organisation souhaiterait intégrer des 100 à 200 cyclistes amateurs.

Valérie FERRARI informe que du fait des dates du Tour de France, le Tour de Tarentaise est repoussé au 1<sup>er</sup>, 2, 3 et 4 août. L'épreuve se déroulera sur notre commune le vendredi 2 août.

Patricia MARCHAND MAILLET en profite pour informer le conseil communal que le mariage d'antan aura lieu le dimanche 4 août.

Le conseil communal donne son accord de principe à l'unanimité pour reprogrammer ces épreuves cyclistes et renouveler le partenariat pour ce Tour de Tarentaise

#### Locas'bar :

Anthony FAVRE informe le conseil communal que les gérants du Locas'bar ont émis une demande d'exploitation en « discothèque » ce qui entraînerait des modifications au niveau des horaires d'ouverture. Le dossier a été envoyé en mairie par la sous-préfecture mi-octobre 2018 afin que le conseil donne son avis.

Anthony FAVRE informe qu'il a reçu un nouveau courrier ce jour, réitérant la volonté et demandant l'avis rapide de l'aval du conseil. Dans ce courrier, une demande de fermeture à 7h00 est sollicitée. L'avis des sociaux-professionnels de la station a été demandé et celui-ci est que l'an dernier était bien moins agité que les années précédentes.

Anthony FAVRE informe qu'à titre personnel, il ne souhaite pas donner d'accord au-delà de 4h00.

Isabelle GIROD-GEDDA pose la question de la tranquillité des vacanciers aux alentours de cet établissement et informe qu'elle n'est pas d'accord pour une transformation en discothèque.

Didier ANXIONNAZ, Maryse BUTHOD, Roger POUSSIN, Sylvie EMPRIN, Marie-Suzanne GROETZINGER, Patricia MARCHAND MAILLET, Valérie FERRARI, Roland RICHERMOZ, Francis DANCRE et Anthony FAVRE donnent leur accord pour 4H00.

#### Budget de l'Office du Tourisme :

Anthony FAVRE informe avoir reçu une demande de l'Office du Tourisme de 30 000€ supplémentaires pour les prochains exercices. Il précise que rien n'était noté dans le compte-rendu de décembre 2017 et qu'il n'a rien entendu à l'écoute de la bande son.

L'argument avancé à cette demande est que la comptabilité n'est plus faite à Montchavin et que cela engendre une dépense supplémentaire. De plus, il est précisé qu'il faut garder des animations. En terme de personnel animation, l'office du tourisme de Montchavin et des Coches a le même nombre de personnel qu'à Champagny qui ne compte que 3 000 lits (contre 10 000 lits pour Montchavin/Les Coches).

Anthony FAVRE précise qu'il a demandé le détail à Monsieur Jean GOTTELAND, Président de l'Office du Tourisme.

#### Projet Savoisienne (lotissement à Montchavin) :

Roger POUSSIN présente le dispositif. C'est un panel de logements avec accession à la propriété mais aussi du locatif en passant par des baux réels solidaires.

Roger POUSSIN présente le projet de 2 x 4 logements locatifs et de 12 logements intermédiaires. Le projet semble très bien car à eux seuls, ils remplissent les objectifs, mais au niveau logements solidaires, on peut encore mieux faire.

Ce qui coûte cher, c'est l'achat du terrain au départ. Une foncière a été créée afin d'acquérir le terrain et le garder sur la durée. Le bail s'apparente aux baux emphytéotiques car la durée légale maximum est de 99 ans. Ils proposent une durée de 60 ans. Le bail peut être cédé mais sous contrôle de la savoisienne car plus-value possible. S'il y a une revente, la durée repartira pour 60 ans.

Le but est d'obtenir de 25 à 40% moins cher par rapport au prix du marché pour ces types de baux.

Si le conseil communal est d'accord, la commune peut avoir rendez-vous le 17 décembre 2018.

Anthony FAVRE demande toutefois de faire attention aux parcelles qui jouxtent ces bâtiments avec ces types de baux car cela peut être un frein pour l'achat de ces parcelles suivant les locataires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30

La prochaine réunion du Conseil Communal aura lieu le 17 décembre 2018 à 19 heures à la salle de réunions de la mairie déléguée de Bellentre.